

Envoyé en préfecture le 12/04/2019

Reçu en préfecture le 12/04/2019

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 063-256300146-20190406-2019040603-DE

63124
Code INSEESIEG du PUY-DE-DOME
Budget Syndicat

2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, le Comité syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 142

Nombre de membres présents : 79

Nombre de membres exprimés : 90

VOTES :

Pour : 82 Contre : 0 Abstentions : 8

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	7 104 169,81
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 187 185,44
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	9 291 355,25
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-8 807 637,52
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	8 807 637,52
AFFECTATION =C. = G. + H.	9 291 355,25
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	8 807 637,52
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	483 717,73
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 12/04/2019 et de la publication le 01/04/2019

A Cournon d'Auvergne, le 12/04/2019

